

**Cahier de préparation pour les membres de
l'Association Facultaire Étudiante de Langues et Communication**
Assemblée générale du 14 novembre 2012, 12h30
Café Campus

0.0 Procédures

0.1 Ouverture de l'assemblée générale.

Adopté à l'unanimité

0.2 Que AA et BB agissent respectivement à titre d'animatrice et de secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité

0.3 Que l'ordre du jour de l'assemblée soit le suivant :

0.0 Procédures

1.0 Levée de cours

2.0 Élections

3.0 Revendications

3.1 État de la situation

3.2 Indexation

3.3 Sommet sur l'éducation

4.0 Grève

5.0 Îlot voyageur

6.0 Budget

7.0 Varia

8.0 Levée

Amendement : Placer le point 6.0 Budget après le point 2.0 élection.

Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale :

Adopté à l'unanimité

1.0 Levée de cours

1.1 Afin que chaque membre de l'AFELC puisse se prononcer sur les questions amenées aujourd'hui à l'ordre du jour :
Qu'une levée de cours prenne place et qu'elle affecte l'ensemble des cours de la faculté de communication et de
l'école des langues se déroulant entre 12h30 et 18h00 ce mercredi 14 novembre.

Adopté à majorité

2.0 Élection

2.1 Que le processus d'élections soit le suivant :

Que, pour chaque poste, tout-e-s les candidat-e-s aient un temps de présentation de cinq minutes, le tout suivi d'une période de questions et réponses de 10 minutes par poste;

Que, lors des délibérations et de la période de vote, les candidat-e-s sortent de la salle;

Que l'assemblée ait la possibilité de voter en faveur d'une candidature ou de la chaise;

Que cela se produise de la façon suivante :

Vote en faveur de la première candidature, vote en faveur de la deuxième candidature (et ainsi de suite), vote en faveur du poste vacant.

CC est élue à majorité au poste de responsable aux affaires académiques

DD est élu à majorité au poste de responsable aux affaires financières

EE est élu à majorité au poste de responsable aux affaires internes

3.0 Budget

6.1 Considérant que le bilan financier de l'année fiscale de l'AFELC n'a pas encore été terminé;

Que l'on adopte le budget à la prochaine assemblée générale et qu'un point « Budget » soit mis à l'ordre du jour.

Que l'on vote provisoirement les enveloppes suivantes qui seront ensuite intégrées au futur budget :

2000\$ pour la mobilisation;

2000\$ pour le socioculturel;

500\$ en frais de déplacement et représentation

Adopté à l'unanimité

4.0 Revendication

4.1 État de la situation

3.1.1 Qu'il y ait une présentation sur l'état de la situation donné par EE de 5 minutes.

Adopté à l'unanimité

4.2 Indexation

3.2.1 *Considérant que l'AFELC s'est prononcé pour la gratuité scolaire à tous les niveaux,*

Considérant que l'AFELC s'oppose à la marchandisation de l'éducation,

Considérant que le Parti Québécois entend proposer l'indexation des frais de scolarité lors de son Sommet sur l'éducation,

Que l'AFELC se prononce contre l'indexation des frais de scolarité à l'inflation.

Adopté à l'unanimité

4.3 Sommet sur l'éducation

3.3.1 Que l'ASSÉ se présente à la première rencontre thématique « La qualité de l'enseignement supérieur » tout en gardant une distance critique.

Qu'elle produise un rapport écrit et une tournée des assemblées générales suite à cette rencontre.

Qu'elle continue les moyens de pression pour maintenir le rapport de force.

Adopté à majorité

La question préalable.

Adoptée à la majorité des deux tiers

4.3.2 Qu'au Rassemblement national étudiant préparant le Sommet sur l'éducation du Parti Québécois, l'AFELC revendique :

- Que la gratuité scolaire soit abordée au Sommet sur l'éducation du Parti Québécois en tant qu'alternative de financement légitime de l'éducation supérieur.

- Que le rôle de l'éducation au sein de la société soit abordé au Sommet sur l'éducation du Parti Québécois.

- Que le Sommet sur l'éducation du Parti Québécois dure au moins une semaine;

- Que suite au Rassemblement national étudiant soit organisée une

Amendement : que soit rajouté après « soit organisée » : une assemblée générale pour que l'AFELC se positionne sur les décisions.

Adopté à majorité

Amendement : Que le tiret devant « Que suite au Rassemblement national étudiant soit organisée une assemblée générale pour que l'AFELC se positionne sur les décisions » soit retiré.

Adopté à majorité

Amendement : rajouter « Que la composition du sommet soit modifiée, que la proportion étudiante soit revue a la hausse et que soit refusées au sommet les élites économiques. »

Adopté à majorité

La question préalable

Adopté à la majorité des deux tiers

Sur la proposition principale :

Adopté à majorité

5.0 Grève

5.1 Que l'on tienne une plénière de 30 minutes sur les possibilités de grève à l'AFELC lors de la semaine du 19 au 22 novembre et que les conséquences de cette grève y soient discutées.

Adopté à l'unanimité

Prolonger la plénière jusqu'à la fin des tours de parole.

Adopté à l'unanimité

5.2 Considérant qu'il existe une possibilité que l'AFELC décrète une journée de grève le jeudi 22 novembre 2012;

Considérant que des piquets de grèves pourraient possiblement être érigées par des membres de l'AFELC, à l'occasion de cette dite date;

Considérant que 14 étudiants et étudiantes de deuxième année au Baccalauréat en communication (cinéma) et 3 comédiens professionnels participent à la production d'un court-métrage cette dite date, dans les studios de cinéma de l'aile Judith-Jasmin;

Considérant que ce court-métrage de nature académique ne peut se tourner sans la participation de tous ces membres;

Considérant que les dates de tournage ne peuvent être déplacées, en raison de la disponibilité des acteurs et des intervenants;

Considérant que des sommes d'argent importantes ont et seront investies dans la réalisation de ce court-métrage;

Considérant que l'annulation de cette journée de tournage est inenvisageable compte tenu des graves répercussions

*que cela aurait sur le cheminement académique des étudiants et étudiantes mentionnés ci-haut;
Considérant que cette situation provient de concours de circonstances exceptionnelles :*

Que l'AFELC octroie aux 14 étudiant-e-s de deuxième année au baccalauréat en communication (cinéma) et les 3 comédiens professionnels une disposition dérogatoire leur permettant d'avoir accès à l'aile Judith Jasmin afin de participer à la production du court-métrage « L'interrogatoire », le 22 novembre 2012.

Que l'AFELC reconnaisse la nature exceptionnelle de cette disposition dérogatoire et, de ce fait, qu'il ne peut être interprété comme une précédente légitime.

Que les membres de l'exécutif s'engagent à défendre cette disposition dérogatoire par les membres de l'AFELC.

Que les membres de l'exécutif de l'AFELC octroi une dérogation papier signée à chacun des membres de l'équipe de tournage mentionnés plus haut.

Que ces dérogations papiers permettent à chacun des 17 membres de l'équipe de tournage de franchir des piquets de grève érigés par des membres de l'AFELC, s'il y a lieu, tant que dure la levée de cours du 22 novembre 2012.

Que les membres de l'exécutif de l'AFELC émettent un communiqué à l'endroit des associations étudiantes facultaires de l'UQAM en grève cette journée-là.

Que ce communiqué incite ces-dites associations, au nom de la solidarité associative, à faire respecter par leurs membres le droit exceptionnel octroyé par la dérogation ci-haut mentionnée.

Que si la levée de cours du 22 novembre 2012 n'a pas lieu, l'ensemble des propositions ci-contre devienne caduque.

Amendement : Qu'advenant un vote de grève d'une durée d'une semaine, que ces dispositions soient appliquées aux autres tournages de la semaine.

La question préalable.

Adoptée à la majorité des deux tiers

Sur l'amendement :

Adopté à majorité

La question préalable.

Adopté à la majorité des deux tiers

Sur la proposition principale :

Adopté à majorité

5.3 Afin de permettre une participation massive à la manifestation nationale de l'ASSÉ et d'établir un rapport de force avec le gouvernement,

Que, dans le but d'envoyer un « avertissement » au gouvernement péquiste, l'AFELC soit en grève le **22 novembre** dans le cadre de la semaine de grève internationale ;

Adopté à majorité

5.4 Afin de permettre une participation massive à la manifestation nationale de l'ASSÉ et d'établir un rapport de force avec le gouvernement,

Que, dans le but d'envoyer un « avertissement » au gouvernement péquiste, l'AFELC soit en grève les **19 au 21 novembre** dans le cadre de la semaine de grève internationale à l'atteinte d'un plancher de 20 000 personnes ;

Rejetée à majorité

Amendement : Rajouter a la fin de la proposition « au Québec ».

Adopté à majorité

Amendement : Rajouter « dans trois universités différentes ».

Rejeté à majorité

La question préalable.

Adoptée à la majorité des deux tiers

Sur la proposition principale :

Rejeté à majorité

5.5 Considérant qu'il est important de construire un rapport de force en temps de grève;

Que si 5 facultés de l'UQAM sur 7 sont en grève, l'AFELC appelle et participe à l'organisation d'un blocage de l'UQAM pour la journée du 22 novembre.

Adopté à majorité

6.0 Îlot voyageur

5.1 Considérant que l'Îlot Voyageur de l'UQÀM est actuellement en vente et convoité par divers promoteurs et que la Ville de Montréal souhaite en faire un autre pôle du Quartier des Spectacles afin d'en faire une vitrine pour Montréal, une « expérience urbaine distinctive », un « quartier jeune, habité, intelligent, qui vit 24/7 »;
Considérant que l'Îlot Voyageur a déjà coûté plus de 300 M\$ en fonds publics de l'UQÀM et du gouvernement du Québec;

Considérant que l'Îlot Voyageur était au départ destiné, entre autres, à servir de résidences pour les étudiant-e-s de l'UQÀM;

Considérant l'embourgeoisement des quartiers près du centre-ville qui repousse toujours plus loin les familles et personnes seules vivant avec un faible revenu;

Considérant que cet éloignement des populations moins nanties peut affecter leur accès aux institutions publiques de services, aux institutions d'enseignement et à leur lieu de travail.

Considérant que l'AFELC dénonce déjà « les agissements de l'administration de l'UQÀM qui se détourne de ses buts et oriente plutôt l'éducation vers [...] la part grandissante des fonds d'immobilisation », comme l'a été l'investissement gigantesque et grotesque de l'Îlot Voyageur.

Considérant que l'AFELC considère l'éducation comme « un droit humain fondamental » et qu'il faut en conséquence en faciliter son accès par la proximité des institutions d'éducation aux communautés;

Considérant que l'AFELC a comme mandat de se doter d'une pratique et d'une analyse féministe au sein de ses instances et que la femme est la première affectée lorsque l'accès au logement est réduit;

Considérant que l'AFELC s'est positionnée pour que les revendications de la lutte étudiante actuelle autour, entre autres, de « l'attaque de l'élite économique envers les mesures sociales » comme le logement social;

Que l'AFELC dénonce la vente de l'Îlot Voyageur à des fins de construction de logements dispendieux.

Que l'AFELC dénonce l'embourgeoisement des quartiers près du centre-ville et qu'elle rappelle qu'elle en éloigne ainsi les étudiant-e-s, personnes seules et les familles à faible revenu.

Que l'AFELC exige davantage de logements sociaux au centre-ville et dans ses périphéries.

Amendement : Ajouter après logements sociaux « coopératives et logements étudiants autogérés »

Adopté à majorité

Sur la proposition principale :

Adopté à l'unanimité

7.0 Varia

8.0 Levée

La levée à 16h24.

Adoptée à l'unanimité
